



Dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), les professeurs d'éducation physique et sportive proposent à vos enfants des activités sportives chaque semaine et tout au long de l'année scolaire.

Une seule cotisation donne droit à une Licence permettant de pratiquer tous les sports proposés dans le cadre de notre association sportive affiliée à l'UNSS.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Remplir et retourner au professeur d'EPS la fiche d'inscription et autorisation parentale ci-contre.
Fournir un chèque de 30€ à l'ordre de « l'association sportive du Lycée Champollion », ou 25 euros pour les élèves ayant réglé 5 € lors de la chaîne d'inscription du mois de juillet.

Tous les élèves intéressés par des compétitions de sports individuels non proposés par notre établissement doivent informer leur professeur d'EPS pour qu'il puisse les inscrire.

Pour plus de renseignements, adressez-vous aux professeurs d'EPS du lycée.

Le proviseur,
Président de l'association sportive
Monsieur Manuel NEVES

Signature of Manuel NEVES, Proviseur

ACTIVITÉS PROPOSEES

Badminton : les mardis 12-13h30 et mercredi en compétition / gymnase du lycée.

Musculation : les mardis et jeudis 12h-13h / salle de musculation.

Step : Avec les CPGE mardi 18h-19h gymnase du lycée.

Raid (VTI, Trail, CO, canoë) : mercredi 13h15 à 17h rdv au gymnase

Danse : les mercredis 13-15h / gymnase du lycée

Volley-ball : les lundis 12-14h et mercredis 13-15h / gymnase du lycée

Tennis de Table : les mardis 12-13h30

Trail, course à pied : les lundis 18h-19h (avec les GPGE) et vendredis 12h 13h / RDV au gymnase.

Futsal : les vendredis 12-13h et 13h-14h / gymnase du lycée

Biathlon : Les jeudis 19h 20h et vendredis 18h-19h (avec les CPGE) / Gymnase

Ski / Snowboard : en projet

Cross : championnat départemental 29 novembre et académique le 13 décembre et plus si qualification.

3 grands évènements dans l'année :

1er trimestre : les jeux d'automne le 4 octobre / 2nd trimestre : biathlon (skis de fond et du tir carabine laser) / 3ème trimestre : Rafting, hydrospeed.



INSCRIPTION ET AUTORISATION PARENTALE

Nom et prénom de l'élève :

Classe : Chèque / Espèces : €

Né(e) le : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Tel portable de l'élève : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ /

Mail de l'élève :

Mail du responsable légal :

Je soussigné(e), responsable légal :

.....

Adresse :

.....

Tel : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ /

Responsable légal, autorise mon enfant à pratiquer les activités suivantes :

.....

J'autorise les personnes en charge des inscriptions à l'UNSS sur le portail dédié (OPUSS) pour la demande de licence à l'UNSS à renseigner mon nom, prénom, date de naissance, sexe, téléphone.

J'accepte ou je n'accepte pas (1) la publication des photos sportives de mon enfant sur le site internet de l'association sportive du Lycée Champollion.

(1) Rayer la mention inutile.

NB : Veuillez préciser les cas de contre-indications médicales ou d'allergies :

Dans le cadre de la pratique sportive au sein de cette association, j'autorise son professeur à faire pratiquer en cas d'urgence les actes nécessaires.

Fait à :

Signature du responsable légal

Le :

Signature de l'élève

Une mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié.

A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement.

L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Une mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence.

L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS.

Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org.

La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Une mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport.

Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Ce document est à signer.

Signature du responsable légal :

Date :